



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC de La Haute-Gaspésie

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Rôle triennal 1^{re} année

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ:

Que le rôle triennal de l'évaluation foncière du Territoire non organisé de la MRC de La Haute-Gaspésie pour les années 2025, 2026 et 2027 a été déposé au bureau du soussigné au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts, le 13 septembre 2024 ;

Que toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, ledit rôle ;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* doit être déposée avant le 1^{er} mai 2025 ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 97-129, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 97-129 sont disponibles au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie à l'adresse mentionnée plus bas ;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de La Haute-Gaspésie, à l'attention de la directrice générale de la MRC de La Haute-Gaspésie, au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5 ;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière

Le 16 septembre 2024